



## LE PERE NOËL EST UNE PINCE



A une semaine du réveillon de Noël, la Direction nous a fait, ce matin, ses premières propositions au titre des mesures salariales pour 2022. Le titre étant suffisamment explicite, vous l'aurez compris qu'il est à priori inutile de déposer une pointure 45 au pied du sapin.

Pour rappel, la « négociation » sur les mesures salariales se passe en 2 temps. Le 1er est au niveau de la branche et se termine par des recommandations patronales applicables à toutes les entreprises au statut des IEG. Le 2nd a pour cadre l'entreprise et se termine le plus souvent par une DUE (Décision Unilatérale de l'Employeur) du fait de la pauvreté et donc de l'inacceptabilité du niveau des propositions faites.

Les recommandations patronales sont tombées le 29 novembre et sont de 3 ordres :

- Augmentation du SNB de **0,3%**
- Rappel pour celles et ceux qui l'auraient oublié que les mesures d'ancienneté (prises d'échelon) sont valorisées, depuis la nuit des temps, à **0,6%** d'augmentation de la masse salariale
- Enveloppe minimale de **0,8%** pour les augmentations individuelles 2022 toutes mesures salariales confondues (AIC & GF)

Aujourd'hui avec une proposition de bonification de **0,6%** du plancher patronal, c'est une **enveloppe totale de 1,4%** qui est proposée pour les mesures salariales individuelles. Avec la prise d'un NR valorisée à 2,3% d'augmentation, c'est une moyenne de 0,6 NR par salarié qui est mise sur la table.

Si l'on compare cette enveloppe de 1,4% au rendement du dividende de 6,2%, on peut en conclure qu'un actionnaire est à priori 4,5 fois plus important qu'un salarié aux yeux de la Direction Générale d'Engie. Il est temps de revoir cette position et de bouger le curseur en direction des salariés.

Dans le cadre de ces négociations et partant de ce rendement de 6,2% accordé aux actionnaires, vos négociateurs FO FNEM revendiquent une « récompense » de 3,1% accordée aux salariés d'Engie SA soit une enveloppe dédiée aux seules mesures salariales de **2,2%** et donc une bonification de **1,4%** par rapport aux recommandations patronales à 0,8%. Nous avons également demandé de réintroduire le plancher minimum AIC par collège et par établissement que la direction a malencontreusement oublié ce jour et de le remettre à son niveau 2017 soit à 40%.

		2022	2021
	SNB	0,30%	0,20%
	Ancienneté	0,60%	0,60%
	Plancher NR AIC & GF ADP	0,80%	0,70%
Proposition FO pour 2022	Total Branche	1,70%	1,50%
1,40%	Bonification Entreprise	0,60%	0,45%
2,20%	Total Engie SA (hors SNB et ancienneté)	1,40%	1,15%
0,96	Nombre de NR moyen par salarié	0,61	0,50
100	Enveloppe NR temps partiel pour résorption d'écart salariaux	75	75
40%	Plancher minimum AIC par collège et par entité	Tentative de le supprimer	25,00%

La prochaine réunion est prévue le lundi 3 janvier 2022. Elle peut être très courte si la Direction campe sur ses premières propositions ou les revoie à la marge.

**Nous profitons de ce tract pour vous souhaiter, de la part de tous les permanents FO FNEM des cinq établissements d'Engie SA, d'excellents fêtes de fin d'année.**

**Plus que jamais nous restons à vos côtés.**